


Exhibit P-24

From: 06 CEMTL Acces Documents acces.documents.cemtl@ssss.gouv.qc.ca 
Subject: Réponse à votre demande d'accès DA 2022 029
Date: June 3 2022 at 3:06 PM
To: [REDACTED]
Cc: Sarah Anne Savoie (C USSS EMTL) ssavoie1.hmr@ssss.gouv.qc.ca



Bonjour,

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »), nous avons traité votre demande d'accès reçue, par courriel le 3 juin, concernant la communication des documents suivants :

Histoire des patients autochtones pour la période de 1940 à 1964 :

« (...) tous les documents que votre institution ou ses organismes affiliés peuvent nous fournir sur ce sujet. Plus précisément, nous sommes intéressés par les noms et les dossiers de tous les patients autochtones ("Indiens") admis au cours de ces années à l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal (L'Hôpital St-Jean-de-Dieu ou Asile St-Jean-de-Dieu), ou à tout autre établissement de santé mentale relevant de votre bureau. Ces renseignements pourraient être inclus dans les dossiers d'admission, les dossiers administratifs ou la correspondance entre l'administration de l'hôpital et d'autres organismes, comme les Services de Santé Indiens du gouvernement fédérale ou les pensionnats ou les externats indiens. S'ils sont disponibles pour une consultation publique, nous demandons également tous les dossiers médicaux, les histoires de cas, les mémorandums et la correspondance associés à ces patients autochtones. »

Veillez noter que la Loi sur l'accès prévoit, à son article 1, que la « (...) loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions (...) ».

En réponse à votre demande d'accès, le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal ne détient pas de document en lien avec votre demande d'accès, nous ne pouvons donc y donner suite (art. 1 Loi sur l'accès). En effet, après la validation des différentes sources d'informations par la direction concernée, il est impossible de fournir les informations demandées puisque les systèmes du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal ne permettent pas d'emblée d'identifier les individus des Premières Nations et/ou Autochtones.

De plus, conformément à l'article 59 de la Loi sur l'accès, le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal ne peut pas donner accès à des documents contenant des renseignements personnels sans le consentement de la personne concernée. En effet, les dossiers des usagers contiennent des renseignements personnels ne pouvant être communiqués.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la *Commission d'accès à l'information* dans les trente (30) jours suivants la réception de la présente. À cet effet, vous trouverez ci-joint le document intitulé *Avis de recours*.

Si de l'information supplémentaire s'avérait nécessaire, n'hésitez pas à communiquer

et de l'information supplémentaire s'avérant nécessaire, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée au 514 251-4000 poste 4300.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Cayer

Technicienne juridique

Pour la personne responsable de l'accès aux documents

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

7401 rue Hochelaga (BE-220-20)

Montréal QC H1N 3M5

Tél. : 514.251.4000 poste 4035

www.ciusss-estmtl.gouv.qc.ca

Message de confidentialité / Confidentiality message

Ce message et les pièces jointes sont confidentiels, privilégiés et ne s'adressent qu'au destinataire. S'il vous est transmis par mégarde, veuillez en détruire toute copie et nous en aviser aussitôt. / This email and its attachments are confidential, privileged and intended for the exclusive use of the addressee. If you have accidentally received this e-mail, please notify us immediately and delete any copy of it.



AVIS DE
RECOURS.pdf